

ARGUS de la PRESSE

Le plus ancien Office de Coupures de Journaux

FONDÉ EN 1879

14, rue Drouot, PARIS (9^{me})

CORRESPONDANTS DE L'ARGUS :

Saint-Petersbourg, Berlin, Vienne, Londres,
New-York, Copenhague, Lisbonne, Amsterdam,
Yokohama, etc.

ALBUMS et FEUILLES D'ALBUMS pour COLLECTIONS

« L'ARGUS DES REVUES », publication mensuelle

N° DE DÉBIT

Extrait de **PETIT TROYEN**

Adresse : **à Paris**

Date : **24 Novembre 1901**

Signature :

COOPÉRATION

Est-ce que le beau feu qui animait les socialistes au lendemain des désastreuses élections municipales parisiennes serait déjà éteint? En réponse à la manifestation nationaliste des boulangiers, surgissent alors cent projets de coopératives de consommation. Il faut bien constater aujourd'hui que ces projets subsistent toujours — oh! certes, ils subsistent — mais on conviendra que quelques réalisations feraient bien mieux l'affaire des travailleurs.

Ce n'est pas à dire que le mouvement coopératif se soit arrêté, ni même ralenti, à Paris et ailleurs. Mais le magnifique élan d'il y a dix-huit mois a été purement verbal, il ne s'est pas traduit par la floraison d'actes, qu'on pouvait espérer un instant, et que pour ma part je continue d'espérer.

Seulement je ne crois plus aux élans et aux emballements. Ces superbes mouvements spontanés peuvent détruire, ce n'est pas avec eux que l'on crée.

La création demande des efforts patients, continus, qui s'accordent mal avec des tumultueuses poussées d'enthousiasme.

Tenez, voulez-vous que je vous en fasse connaître un de ces modestes et

initial, et comment le suivre dans ses très intéressantes transformations.

C'est de l'idée de donner aux travailleurs la possibilité d'acquérir une petite maison que tout est venu. Quand les cotisants avaient réuni entre eux tous la somme suffisante à la construction d'une maison, le tirage au sort désignait l'heureux propriétaire. Si l'institution en était restée là, elle ne mériterait pas qu'on s'occupât d'elle.

Mais le citoyen Corchon comprit vite que l'émancipation des travailleurs ne consiste pas seulement à soustraire l'ouvrier à l'impôt onéreux que prélève sur lui le propriétaire. Il poussa donc le Foyer familial à se transformer en coopérative de consommation. Jusque là encore rien de bien neuf. Patience, nous y voici :

Que font les coopératives ordinaires? Elles distribuent au bout de l'année les bénéfices aux associés. Elles remboursent comme on dit, le trop perçu. Même les coopératives socialistes, quand elles ont prélevé la contribution qu'elles donnent à la propagande, distribuent le trop perçu. Au Foyer familial, les associés ne touchent pas ce boni, ni en espèces comme on fait dans presque toutes les coopératives, ni en nature, comme on fait dans quelques-unes.

Où plutôt, on le ~~leur~~ donne aux sociétaires du Foyer familial, sous les espèces de jetons d'épargne. Et voici où le système devient intéressant. Ces jetons servent à acquérir une assurance sur la vie contractée à n'importe quelle compagnie, ou un terrain, ou une maisonnette acquis par le Foyer familial, ou encore à acquitter des cotisations dans une mutualité ou une société de prévoyance dans des universités populaires, des actions de coopératives de production, etc.

Ce n'est pas la révolution sociale, évidemment. Mais quel moyen peut se vanter d'être à lui seul la révolution sociale? Et, d'autre part, qui osera prétendre qu'exercer ainsi le bon sens de la solidarité en même temps que celui de la prévoyance, ne rentre pas dans l'ensemble des actes individuels et collectifs dont se fait chaque jour la révolution sociale?

La Bourse socialiste des coopératives a toujours songé à combiner le magasin d'approvisionnement, le crédit coopératif et l'assurance, et de constituer au prolétariat des éléments organiques collectifs qui, d'une part, constituent les bases solides du self government ouvrier, et, d'autre part, font agir chaque associé par lui-même, et, par conséquent, l'intéressent, dans tous les sens du mot, au devenir collectif. J'espère qu'on étudiera avec intérêt le mécanisme mis en mouvement par le citoyen Corchon du fond d'une modeste boutique d'épicerie du faubourg Saint-Antoine.

Un autre jour, j'appellerai l'attention de mes lecteurs sur l'impossibilité qu'il y a eu, jusqu'ici, de fonder dans les campagnes autre chose que des boulangeries-coopératives. Un de mes amis, qui désire garder l'anonymat, croit avoir trouvé la solution de ce problème.

Vous verrez que cette solution est simple à rendre des points à l'œuf fameux de Christophe Colomb.

Eugène FOURNIÈRE.

Le conseil a passé outre.
Le conseil a nommé les délégués pour la revision de la liste électorale. M. Soumillard a été nommé secrétaire; MM. Lasne et Bochet ont été nommés délégués.

Le conseil a procédé ensuite au vote pour la formation de la liste des répartiteurs. Trois tours de scrutin ont été nécessaires.

Le conseil a liquidé enfin plusieurs affaires courantes, et la séance a été levée à 10 heures.

ESTISSAC

Conseil municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour aujourd'hui dimanche 24 courant, à 2 heures du soir.

Ordre du jour : Suite de la session de novembre.

Saint-Nicolas n'est pas mort. — Les jeunes gens de la localité organisent pour le dimanche 8 décembre, un grand bal à l'occasion de la fête de Saint-Nicolas.

Ouverture du bal à 8 heures 1/2 du soir. A 10 heures, rafraichissements, distribution de brioches etâteaux. A minuit et demi, banquet par souscription. La cotisation pour l'entrée du bal est fixée à 1 fr., et 0 fr. 50 et 0 fr. 25 pour les petits Saint-Nicolas.

MM. les organisateurs invitent leurs camarades à réserver bon accueil à la souscription pour que la fête ait cette année un grand éclat.

Ils espèrent également que la compagnie des sapeurs-pompiers se joindra à eux pour donner encore plus d'animation à la fête.

La souscription commencera dimanche; on passera à domicile.

Les organisateurs de la fête :

Marchais Camille, Prévost Louis, Gras Eugène, Loyauté Henri, Servais Victor, Pliez Louis.

BERCENAY-EN-OTHE

Incendie. — Vendredi soir, vers 7 heures, un incendie a éclaté au hameau de Concise dans les bâtiments d'exploitation appartenant à M. Ernest, cultivateur. En un clin d'œil les écuries, la grange, le pressoir, le hangar étaient embrasés.

Grâce au dévouement des sapeurs-pompiers de Bercey-en-Othe, aidés par ceux de Vauchassis et de la Perrière, deux chambres ont pu être épargnées. Tout le reste des bâtiments ont été anéantis. Deux vaches ont péri dans les flammes. Les pertes sont importantes.

SAINT-MARDS-EN-OTHE

Au Conseil municipal. — Voici l'extrait de la délibération du conseil municipal de Saint-Mards-en-Othe du 13 novembre 1901 :

M. Michel Gustave prie M. le Maire de vouloir bien lui dire s'il est exact qu'une sonne, dont le nom figure sur la liste des digents pour un secours hebdomadaire de 2 k. 500 de pain, se trouve être employé puis environ quinze mois, comme gardelade, et, de ce fait, ne peut utiliser le secours qui lui est alloué;

Que, malgré cela, le secours dont s'est vu touché par des membres de sa famille, le chef se trouve être délégué du conseil municipal comme administrateur du bureau de bienfaisance.

M. Michel fait observer à M. le Maire qu'il lui pose cette question non pour qu'il miscer dans l'administration dudit bureau de bienfaisance, mais simplement parce que les faits ci-dessus sont imputés à un membre du conseil d'administration de ce bureau, qui a été délégué par le conseil municipal. Cette question est faite à cette assemblée.

M. le Maire répond qu'en effet, depuis un certain temps, des plaintes lui ont été faites par plusieurs habitants du pays à ce sujet.

Qu'il résulte de l'enquête à laquelle il a procédé, de concert avec des membres du

et le crépuscule s'étendit sur la forêt, brissant les coteaux boisés, et, autour de nous, les coupes de châtaigniers. En ce temps l'Angélus du soir tinta assez lointainement devant nous, au clocher de Bars, et sur la main droite, plus faiblement, à Ronffignac. Ma mère alors me reprit le main et pressa le pas; malgré ça, il me vint en l'esprit que nous fîmes à la fin.

La note du jour est terminée au moyen du **hir, AUSSITOT QUE POSSIBLE** tant notre premier fascicule parait. Rien n'est le 25 — le nombre de fascicules, mais, ce que nous devons leur ennuire de ce du

TROYEN

elle ne se vant; je aurait fa

LA MUTUAL LIFE

C^o d'ASSURANCES sur la VIE. — RENTES VIAGÈRES
Fondée à New-York en 1843, sous le contrôle du Gouvernement

LA PLUS ANCIENNE DES ÉTATS-UNIS

La plus riche et la plus importante du monde entier.

Garanties : **UN MILLIARD 687 MILLIONS**

La Mutual Life, propriétaire à Paris, d'importants immeubles situés à proximité de l'Opéra, boulevard des Italiens, 31 et 33; rue Louis-le-Grand, 26, 28, 30 et 32; rue de la Michodière, 17, 19, 21, 23, 25, 27 et 29 et rue de Hanovre, 60, 62, 64 et 66, a déjà payé plus de 529 millions de bénéfices à ses assurés, soit 68 o/o de plus que toute autre Compagnie au monde et délivre journellement les **Polices d'Assurances** les plus sûres, les plus avantageuses et les plus libérales.

La Mutual Life offre aux assurés des **combinaisons** qui lui sont **exclusives** et dont les primes sont bien moins chères que celles de n'importe quelle autre Compagnie au monde.

DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA FRANCE :
Boulevard Montmartre, 20 — PARIS
Paul BAUDRY, Directeur général.

noble; au delà, il y avait le château du Cueilard, où elle aurait encore pu trouver quelques journées maintenant que le travail sortait; mais ces endroits étaient trop loin de la tuilière. A force de chercher, ma mère trouva à s'employer chez un homme de Marancé dont l'aîné était parti s'enrôler, car, en ce moment, on ne tirait plus au sort depuis la chute de Napoléon. Cet homme donc, ayant besoin de quelqu'un pour l'aider, car sa femme ne pouvait guère, ayant toujours un nourrisson au col et cinq ou six autres droles autour de ses cotillons, prit ma mère à raison de six sous par jour et nourrie. Mais lorsqu'elle voulut parler de m'amener, comme chez Géral, il lui dit froidement qu'il y avait bien assez de droles chez lui pour le faire enrager, qu'il y en avait même trop, et qu'ainsi il n'en voulait pas davantage.

Ma mère se désolant de ça, je lui dis de ne pas se faire de mauvais sang en raison de moi; que je resterais très bien seul à la tuilière, sans avoir peur. Malgré cela, elle n'en était pas plus contente; mais ainsi qu'on dit communément : « besoin fait vieille trotter »; les pauvres gens ne font pas souvent à leur fantaisie, et il lui fallut se résigner.

(A suivre.)